

Arrêté fédéral sur l'immobilier du DDPS (Message sur l'immobilier du DDPS 2008)

du 20 décembre 2007

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 16 mai 2007²,
arrête:

Art. 1

Les investissements dans des immeubles selon le message du 16 mai 2007 (message sur l'immobilier du DDPS 2008) sont adoptés.

Art. 2 Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses

Il est accordé un crédit d'engagement de 13,95 millions de francs pour le projet
«Walenstadt SG; Place d'armes, Centre d'instruction au combat (CIC) Est,
Constructions et transformations 2^e étape».

Art. 3 Crédits d'engagement non assujétis au frein aux dépenses

Il est accordé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 266,235 millions de francs, composé comme suit:

- a. «Ittigen BE, Pharmacie de l'armée, Transformation et agrandissement fabrication, Assainissement des installations techniques du bâtiment»: 18,9 millions de francs;
- b. «Thoune BE, Place d'armes, Caserne de troupe II, Assainissement général corps Nord/Sud»: 16,0 millions de francs;
- c. «Différentes installations, Câble à fibre optique, Installation»: 13,9 millions de francs;
- d. «Meiringen BE, Caverne, Adaptations architecturales et travaux d'assainissement»: 11,83 millions de francs;
- e. «Laboratoire de défense ABC, Assainissement général»: 11,24 millions de francs;
- f. 10 crédits d'engagement pour projets de 3 à 10 millions de francs: 66,365 millions de francs;

¹ RS 101

² FF 2007 3491

- g. 5 crédits-cadre pour projets jusqu'à 3 millions de francs: 102 millions de francs;
- h. 2 crédits-cadre pour projets jusqu'à 10 millions de francs: 26 millions de francs.

Art. 4 Crédits budgétaires

Le besoin de paiement annuel doit être inscrit au budget.

Art. 5 Transferts dans le cadre des crédits d'engagement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (armasuisse Immobilier) est habilité à procéder, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances), à des transferts de peu d'importance entre les différents crédits d'engagement dans le cadre des crédits d'ensemble accordés.

Art. 6 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 20 septembre 2007

Le président: Peter Bieri
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 20 décembre 2007

Le président: André Bugnon
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Composition des crédits d'engagement selon l'assujettissement au frein aux dépenses

Texte	Millions de francs
A) Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses	
– A.A)	13,950
D5 Forces terrestres, Walenstadt SG; Place d'armes, Centre d'instruction au combat (CIC) Est, Constructions et transformations 2e étape (ch. 2.3)	
B) Crédits d'engagement non assujettis au frein aux dépenses	266,235
Projets selon les ch. 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8	
Total général des nouveaux crédits d'engagement	280,185

Arrêté fédéral sur l'immobilier du DDPS (Message sur l'immobilier du DDPS 2008)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.01.2008
Date	
Data	
Seite	143-146
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 293

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.